

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents** : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD Jérôme, DURAND Béatrice, GALDI Marc, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, LAINE Marie-Cécile, BONNARDEL Vincent, LEJEUNE Audrey, GANDOIS Jean-Pierre (arrivée 18h16), TETENOIRE Michèle (arrivée 18h16), EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier (arrivée 18h30), DHORNE Anne, GRAS Denis, LEFEBVRE Nathalie, DIDIER Alexandre, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, ROUX-SIBILON Jean-Marc (arrivée à 18h30), GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, BERENGUEL Victor, ROUX Sandrine.*

***Absents excusés** : GAMBAUDO Georges donne pouvoir à VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel représenté par son adjoint ROUX-SIBILON Jean-Marc.*

RAPPORT N° 2026/102 : Désignation des délégués de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon au Comité de programmation LEADER du Groupe d'Action Locale Alpes et Azur

Vu la délibération n°23-0155 du 24 mars 2023 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant la sélection des Groupes d'Action Locale (GAL) ;

Vu les délibérations n°D2023/052 et n°D2023/053 de la Communauté de communes Alpes d'Azur du 28 juin 2023, n°23-D-035 du 6 juillet 2023 du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, n°2023/180 du 11 juillet 2023 de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et n°2023/117 du 27 juillet 2023 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon **instaurant le Groupe d'Action Locale Alpes et Azur et validant la convention de partenariat** ;

Vu les délibérations n°D2023/064 de la Communauté de communes Alpes d'Azur du 11 septembre 2023, n°23-D-043 du 18 octobre 2023 du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, n°2023/232 du 19 octobre 2023 de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et n°2023/206 du 12 décembre 2023 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon **validant la création d'un service unifié LEADER** ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 entre la Région Provence-Alpes Côte d'Azur signée le 28 août 2024 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 07 avril 2026, proclamant et installant Madame Chantal EYMEOD en tant que Présidente de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ;

Considérant que le Groupe d'Action Locale Alpes et Azur a été sélectionné pour mettre en œuvre le programme LEADER sur son territoire sur la période 2023-2027 ;

Considérant que le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale Alpes et Azur est l'instance décisionnelle qui sélectionne les projets éligibles au financement LEADER ;

Considérant qu'il convient de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants pour représenter la Communauté de Communes de Serre-Ponçon au sein du Comité de programmation LEADER du Groupe d'Action Locale Alpes et Azur ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** la désignation en tant que représentants titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon au Comité de programmation LEADER :

Titulaires		Suppléants	
Prénom NOM	Mandat	Prénom NOM	Mandat
Christine MAXIMIN	Maire de BARATIER	Michel MONTABONE	Maire de REALLON
Jean-Luc VERRIER	Maire de PRUNIERES	Audrey LEJEUNE	Maire de CREVOUX

- **D'INDIQUER** que les représentants sont désignés pour la durée de la programmation LEADER 2023-2027, ou jusqu'à démission, perte du mandat électif, ou nouvelle désignation par délibération.

- **DE PRECISER** que le représentant suppléant siège en l'absence du représentant titulaire et dispose alors de l'intégralité des droits de vote.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,

Christine MAXIMIN



La Présidente,

Chantal EYMEOD